

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 27  
Pouvoirs : 6

Date convocation : 18/09/2023  
Affichage : 18/09/2023

**Séance du 26 septembre 2023**

*L'an deux mil vingt-trois et le 26 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

**Présents** : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

**Absents excusés** : Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER.

**Pouvoirs** : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Jean-Louis BRUN, Marie-Josée BEAUD à Marc OZIOL, Patrice CLAVEL à Jean-Marie BOSCUS, Aline RANC à Pierre MALET, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER.

**Secrétaire de séance** : Julian SUAOU

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA CCHA :**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DONNE SON ACCORD** à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°2 suivante sur le budget principal 2023 de la CCHA :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA CCHA								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2023 + DM1	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 2	Crédits votés au B.P. 2023 + DM 1	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 2
011	611	Contrats de prestations de services	88 510,00 €	-20 000,00 €	68 510,00 €			
014	7392221	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales 2023	120 000,00 €	-19 349,00 €	100 651,00 €			
	73	732221				80 000,00 €	4 813,00 €	84 813,00 €
65	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	152 000,00 €	-10 000,00 €	142 000,00 €			
66	6615	Intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs	20 000,00 €		58 674,00 €			
74	747888	Autres dotations et participations				0,00 €	4 512,00 €	4 512,00 €
<b>380 510,00 €</b>			<b>380 510,00 €</b>	<b>9 325,00 €</b>	<b>389 835,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>9 325,00 €</b>	<b>89 325,00 €</b>

INVESTISSEMENT								
chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2023 + DM1	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 2	Crédits votés au B.P. 2023 + DM 1	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 2
Programme 973	2313/973	Programme 973 "Requification Ancien Lycée à Langogne"	2 777 109,43 €	136 738,71 €	2 913 848,14 €			
	1311/973	Subvention DRAC pour mobilier Médiathèque				0,00 €	136 738,71 €	136 738,71 €
Programme 992	2313/992	Programme 992 "Rénovation et extension des locaux de la Crèche"	28 758,30 €	5 000,00 €	33 758,30 €			
Programme 101	2312/101	Programme 101 "Création plateforme pour Accueil Pêche + voie d'accès"	116 500,00 €	-5 000,00 €	111 500,00 €			
TOTAL			2 922 367,73 €	136 738,71 €	3 059 106,44 €	0,00 €	136 738,71 €	136 738,71 €

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Au registre, sont les signatures,  
 Pour copie conforme,  
 Au siège de la Communauté de  
 Communes du Haut Allier  
 Le Président,

Francis CHABALIER